

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES "ESSOR DU RHIN"
A FESSENHEIM
SEANCE DU 22 FEVRIER 2010**

Lundi 22 février 2010 à 20 heures, le Conseil communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de M. André ONIMUS, Président.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 25 janvier 2010.
2. Vote des taux d'impositions 2010
3. Ligne de trésorerie
4. Déchets urbains
 - 4.1: Collecte ordures ménagères résiduelles
 - 4.2: Acte de sous-traitance: marché déchets verts
 - 4.3: Avenant marché D3E
 - 4.4: Promotion du compostage individuel
5. Piscine intercommunale: choix du programmiste
6. Gendarmerie de Blodelsheim
7. Pépinière d'entreprises
8. Acquisition de terrains
9. Communication
10. Divers

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 25 janvier 2010.

Mme Agnès MATTER-BALP émet une observation sur le projet de compte rendu de la séance du 25 janvier 2010. Une « coquille » était visible au point 10 relatif aux ressources humaines. Ce paragraphe a été supprimé dans les deux exemplaires soumis à signature.

M. Pierre RENTZ demande de revoir la formulation du point 2.1 relatif à l'embauche de personnel à la pépinière d'entreprises. Il propose le recrutement de personnel en fonction des profils de poste recherchés et non l'inverse.

Le conseil communautaire approuve le compte rendu de la séance du 25 janvier 2010 en prenant en compte ces observations.

2. Vote des taux d'impositions 2010

Rapporteur : Etienne SIGRIST, Vice-président.

Pour 2010, la suppression de la taxe professionnelle se traduit par le remplacement du produit correspondant par une compensation-relais et par le vote d'un taux relais se substituant au taux de taxe professionnelle.

Or à ce jour, l'état fiscal 1259 CTES permettant d'établir avec précision le produit de la fiscalité locale pour 2010 n'a pas encore été communiqué par les services fiscaux.

Compte tenu de l'absence de ces données dont principalement les bases de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), M. le Président propose de reporter ce point au conseil communautaire du 29 mars prochain.

Le conseil communautaire en prend acte.

Observation : pour information, l'augmentation légale des bases est de 1,2 % en 2010.

3. Ligne de trésorerie

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Face aux dépenses occasionnées par les projets en cours portés par la communauté de communes (construction de la pépinière d'entreprises et extension de zones d'activités économiques), et pour lesquels les subventions des partenaires financiers ne sont pas encore encaissées, il est proposé de créer une ligne de trésorerie de 1 000 000 €.

Pour mémoire, les conditions du contrat actuel sont les suivantes : 0,10% de la ligne (frais de dossier) et un taux d'intérêt basé sur la valeur T4M augmenté d'une marge de 0,85 point. La ligne de trésorerie a coûté exactement 1 030,81 € en 2009.

Il est proposé d'engager une consultation afin de conclure un nouveau contrat avec un organisme bancaire. Les crédits nécessaires, soit 10 000 €, seront inscrits au BP 2010 à l'article 668.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

- **Décide de solliciter auprès d'un organisme bancaire le bénéfice d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 €**
- **Décide que les crédits nécessaires pour les frais de dossier et les intérêts de la ligne de trésorerie seront à prendre à l'article 668 du BP 2010.**

Et

- **Autorise Monsieur le Président ou son représentant à engager les démarches relatives et à signer toutes pièces y relatives.**

4. Déchets urbains

4.1: Collecte ordures ménagères résiduelles

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

La société COVED, prestataire de collecte et de transport des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), demande une modification du jour de collecte pour la commune de Hirtzfelden.

Cette demande est motivée par le passage en statut de « travailleur handicapé » pour le chauffeur titulaire de la tournée avec obligation des temps de collecte ne devant pas excéder huit heures par jour.

Il est proposé de transférer la commune de Hirtzfelden de la tournée du mardi vers celle du lundi.

La commune concernée a donné un accord de principe sous condition que le ramassage des OMR s'effectue après 10 heures du matin pour les bâtiments publics (mairie, écoles et salle polyvalente). La prise d'effet de cette modification de jour de collecte est le 15 mars 2010. Il est aussi demandé que le prestataire informe par ses propres moyens toute la population concernée.

Le conseil communautaire en prend acte.

Observation : suite aux nombreuses constatations de dépôts sauvage de détritrus le long de la RD 468, la gendarmerie de Blodelsheim alertée par les services de la communauté de communes, a lancé un appel à témoin dans la presse locale. Une enquête est menée pour retrouver les auteurs de ces faits.

Le comité consultatif « environnement » s'est réuni le 11 février pour calculer le montant de la redevance 2010. Ce dernier sera fixé au prochain conseil communautaire lors du vote du Budget Primitif et du Budget Annexe OM. Le comité consultatif « environnement » se réuni encore le 10 mars prochain pour étudier différentes simulations.

4. Déchets urbains

4.2: Acte de sous-traitance: marché déchets verts

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Par courrier daté du 9 février 2010, la société Terralys de BENNWIHR-GARE propose un sous-traitant pour le marché de collecte et de transport des déchets verts. Il s'agit de la société AGRO-LOGIC de REGUISHEIM.

Faute d'avoir pu rencontrer la société sous-traitance, M. Frédéric GOETZ propose de reporter ce point au conseil communautaire du 29 mars prochain.

Le conseil communautaire en prend acte.

4. Déchets urbains

4.3: Avenant marché D3E

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Afin d'améliorer la qualité du service de collecte en déchetteries en augmentant le nombre de ramassage des déchets des équipements électriques et électroniques, il est proposé de signer un avenant au marché conclut avec la société OCAD3E de Paris.

Les D3E pourront dorénavant être ramassés dans toutes les déchetteries (donc sept points de collecte au lieu d'un seul) dès que huit unités seront rassemblées au lieu de vingt-quatre jusqu'à présent.

La prestation sera entièrement couverte par la société OCAD3E.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

- **Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives.**

4. Déchets urbains

4.4: Promotion du compostage individuel

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Fort du succès de la précédente campagne de promotion du compostage individuel de 2008 (180 composteurs commandés), il est proposé de lancer une nouvelle opération de commande groupée de composteurs dès ce printemps. L'objectif poursuivi est la diminution des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectées en porte à porte dont le volume a connu une légère augmentation fin 2009 et le coût du traitement par incinération ne cesse d'augmenter (pour mémoire : + 2,8 % en 2010).

Une consultation sera engagée pour retenir un modèle de composteurs adéquat ainsi que les outils appropriés de gestion du compost (guide du compostage, bio saut voire bio bêche ou grelinette). Des demandes de subvention sont à adresser au Département du Haut-Rhin et à l'ADEME pour voir si l'opération est éligible à des aides à l'instar des précédentes campagnes.

L'objectif est que l'habitant intéressé de la communauté de communes puisse bénéficier d'un tarif attractif, en minorant le coût du composteur des subventions perçues et d'une participation intercommunale représentant le tiers du coût total.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

- **Décide d'engager la consultation auprès des fournisseurs de matériels**
- **Sollicite le Département du Haut-Rhin et l'ADEME pour l'octroi d'une subvention**
- **Prend acte que la part intercommunale résiduelle correspondant à un tiers du coût total de l'acquisition du matériel ; le solde, déduction faite des subventions**

perçues, sera pris en charge par l'acheteur et remboursé à la communauté de communes via une régie de recettes créée spécifiquement à cet effet

Et

- **Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives**

Observations : La rencontre annuelle des agents des déchèteries a eu lieu le 28 janvier. Un point sur le fonctionnement des déchèteries a été fait. Le territoire de la CCER est dans le périmètre d'étude sur la valorisation des déchets urbains conduit par le SITDCE (Syndicat Intercommunale de Traitement des Déchets de Colmar et Environs). La première réunion du comité de pilotage s'est tenue le 3 février 2010 à Colmar.

5. Piscine intercommunale: choix du programmiste

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice Président.

Le conseil communautaire avait approuvé la réalisation d'un programme pour la construction d'une nouvelle piscine intercommunale à Fessenheim.

Une consultation a été lancée pour retenir un bureau d'études. Le conseil communautaire est invité à prendre connaissance du résultat de cette consultation et à choisir le bureau d'études (6 offres déposées sur 6 dossiers demandés).

Le bureau d'études MP Conseils à Schiltigheim est mieux disant pour un prix de 17 000 € HT – 20 332 € TTC. Les crédits nécessaires seront pris à l'article 2031 du Budget Primitif.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

- **Prend acte du résultat de cette consultation**
- **Valide la retenue de la société MP Conseils à Schiltigheim pour un prix de 17 000 € HT, soit 20 332 € TTC, par le pouvoir adjudicataire**

Et

- **Autorise M. le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir**

Observations : le 12 février dernier, le comité consultatif « piscine » a visité les piscines de LANDAU (Allemagne) et de SELESTAT dont la particularité est d'avoir des bassins en inox.

6. Gendarmerie de Blodelsheim

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Le bail de la caserne de Gendarmerie de Blodelsheim arrive à échéance le 30 avril 2010. Il avait été signé le 8 avril 2002 pour une durée de 9 ans à compter du 1er mai 2001. Le loyer annuel de 74 035,36 € était stipulé invariable pendant la durée du contrat.

Par courrier daté du 5 février 2010, la Gendarmerie Départementale du Haut-Rhin a adressé le projet de nouveau bail en vu de son renouvellement et l'avis sur la valeur locative établi par le service France Domaine.

Ce bail sera renouvelé pour une même durée pour prendre fin le 30 avril 2019. Le nouveau loyer, estimé en fonction de la valeur locative réelle des locaux, est fixée à 101 739 € par an. Il sera réévalué triennalement en fonction de la valeur locative estimée par France Domaine.

Depuis le 1er juillet 2007, un dossier diagnostic technique doit être fourni par la communauté de communes au locataire.

Ce dossier comprend le diagnostic de performance énergétique, le constat de risque d'exposition au plomb et l'état des risques naturels et technologiques.

Suite à l'exposé de M. le Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

- **Approuve la valeur locative des locaux évaluée par les services de France Domaine**
- **Autorise la consultation pour la constitution du dossier diagnostic technique comprenant les pièces précédemment citées**

Et

- **Autorise M. le Président ou son représentant à signer le nouveau bail au bénéfice de l'Etat (Ministère de la Défense- Gendarmerie Nationale) avec prise d'effet le 1^{er} mai 2010 pour une durée de 9 ans.**

Observations : suite à la rencontre d'Habitat Haute Alsace le 8 février 2010, une intervention de M. Delpeyrou, Directeur de l'établissement public, est prévue lors du conseil communautaire du 29 mars prochain. Cet organisme a repris en gestion une vingtaine de gendarmeries construites par le Département du Haut-Rhin. Deux hypothèses de travail sont à l'étude : la vente et le bail emphytéotique.

Pour réaliser cet investissement, la communauté de communes avait eu recours à un emprunt sur 15 ans. Pour 2010, le montant du prêt à rembourser est de 126 463 €. Ce prêt est échu fin 2016.

M. François BERINGER rappelle que le terrain avait été mis à disposition gratuitement par la commune de Blodelsheim

7. Pépinière d'entreprises

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice Président.

Le comité d'agrément pour la sélection des candidats à l'entrée en pépinière s'est réuni pour la première fois le 18 février 2010. Il s'agissait d'une réunion d'information et de lancement du comité d'agrément. Après une visite sur site, le mode de fonctionnement du comité d'agrément a été présenté aux membres représentant une dizaine d'organismes.

L'analyse des candidatures se fera le 6 avril pour une entrée des entreprises en pépinière au mois de mai. Sur les seize candidatures enregistrées depuis février 2008, sept dossiers seront examinés par le comité d'agrément.

En outre, après avoir obtenu les premiers acomptes des financeurs de l'équipement, consécutifs aux signatures des conventions de financements, les services de la communauté des communes vont solliciter le versement des seconds acomptes en justifiant les dépenses réalisées au 31 décembre 2009, soit environ 43 % du coût d'objectif de l'opération.

Enfin et surtout, les loyers et locations des salles encaissés devront être assujettis à la TVA. Cette activité doit donc faire l'objet d'une déclaration auprès des services fiscaux de Guebwiller.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

- **Autorise M. le Président ou son représentant à engager les démarches concernant l'assujettissement à la TVA des loyers et des locations de salles de « la Ruche » auprès des services fiscaux de Guebwiller et à signer tout document y relatif.**

Observations : Les dates des visites de la pépinière avec les financeurs, partenaires techniques, organismes de formations et créateurs sont les suivantes :

- 4 mars à 14 h
- 25 mars à 14 h
- 29 avril à 14 h

L'ONF réalise la préparation des boisements compensateurs cette semaine (piquetage parcelles, travaux de préparation des plantations). Les plantations suivront en mars à Blodelsheim et à Hirtzfelden. Le Département du Haut-Rhin met en place un comité de suivi de l'immobilier d'entreprises (Hôtels et Pépinières d'entreprises) afin d'examiner les indicateurs de résultats et d'évaluer l'impact de ces outils sur les territoires équipés. La première rencontre a lieu le 15 mars à 15h00 à Colmar.

Le premier comité de pilotage de l'inauguration de la Ruche est prévu le 4 mars à 17 heures 30.

8. Acquisition de terrains

8.1 Terrains attenants au siège de la CCER

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice Président.

Par courrier daté du 22 mai 2009, des voisins du siège de la communauté de communes proposaient de céder deux parcelles cadastrées dont ils sont propriétaires à l'intercommunalité. A savoir :

- section 01 N° 139 de 17,66 ares
- section 01 N° 255 de 0,01 ares

La superficie totale est de 17 ares 66.

Le conseil communautaire s'était interrogé sur l'opportunité de disposer d'un foncier supplémentaire à proximité immédiate du siège. La commission finances, réunie le 1^{er} février 2010, a analysé cette demande et pris connaissance de la volonté de la commune de Fessenheim d'acquérir ces parcelles pour constituer une réserve foncière en vue de la réalisation d'équipements publics.

Il est proposé de ne pas donner suite à la proposition de ces voisins.

Le conseil communautaire en prend acte.

8. Acquisition de terrains

8.2 Terrain dans la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) à Fessenheim

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice Président.

Par courrier daté du 2 septembre 2008, un propriétaire de terrain à Fessenheim propose de céder une parcelle cadastrée à la communauté de communes. A savoir :

- section 53, N° 202/8 lieu dit COLMARER MORGEN de 82,54 ares

Cette parcelle actuellement située en zone NC du plan d'occupation des sols de Fessenheim pourrait constituer une réserve foncière en vue de la réalisation de la Zone d'Aménagement Différé actuellement en cours de création dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

- **Autorise M. le Président ou son représentant à poursuivre les négociations avec ce propriétaire**

Et

- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2111 du Budget Primitif 2010.**

Observations : située à l'entrée Ouest de la commune de Fessenheim et au Sud du supermarché SUPER U, la ZAD a une vocation commerciale. Sa superficie est d'environ 8 ha. Les terrains seront commercialisés à un prix supérieur à celui des zones d'activités artisanales et industrielles. M. Patrice WALTISPERGER note qu'il s'agirait d'une première réserve foncière pour la communauté de communes. Pour mémoire, jusqu'à présent, les futurs terrains d'activités ont été systématiquement mis à disposition gratuitement à l'intercommunalité par les communes.

9. Communication

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Afin de faire la promotion de la Pépinière d'entreprises et de la Plateforme de Formation « la Ruche » dont l'objectif est la commercialisation des locaux, la commission « communication » propose de mettre en place une stratégie de communication.

Un ensemble d'outils et de moyens de communication doivent être mis en œuvre :

- la réalisation préalable d'une charte graphique qui s'imposera à tous les supports de communication (signalétiques extérieure et intérieure, documents de présentations de la Ruche : dépliants, papier en-tête, cartes de visite...)
- la mise en place d'une communication événementielle à l'occasion de l'inauguration du bâtiment (affiches, stickers, animation audiovisuelle...)

Pour ce faire, plusieurs consultations doivent être lancées. L'enveloppe budgétaire nécessaire à cette opération est de l'ordre de 25 000 € TTC.

Cette promotion de l'ensemble immobilier « La Ruche » sera élargie à celle des zones d'activités économiques dont la vente de terrains connaît un ralentissement ces derniers mois.

Suite à l'exposé de M. le Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

- **Décide d'engager les consultations relatives à la mise en œuvre de la stratégie de communication définie par la commission « communication »**
- **Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs et les marchés à intervenir**

Et

- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux articles 6236 et 6238 du Budget Primitif 2010**

10. Divers

Aménagements des entrées de commune à Hirtzfelden : Aucun élément nouveau n'est survenu dans le dossier depuis janvier 2007 ! Il a été demandé à la société d'assurances CIADE de faire réagir l'avocat et avancer le dossier auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Aménagement du carrefour du stade à Munchhouse : toujours en attente des résultats de l'étude de sols relatif au bassin orage.

Zone d'activité économiques : le bureau d'études SETUI vient de transmettre l'estimatif du coût de la finition de la seconde tranche et de l'extension de la troisième tranche dans la zone d'Activités de la Hardt (ZAH) : 744 501 € HT. Une présentation du projet sera faite en comité consultatif affaires économiques. Date à convenir.

La réévaluation du prix de l'are viabilisé est à l'étude. Compte tenu des avenants survenus dans le cadre de l'extension de la Zone Industrielle Kœchlin (ZIK) et du coût des travaux à prévoir dans la ZAH, le prix proposé est de l'ordre de 1 500 € HT l'are viabilisé. A confirmer lors du vote du Budget Primitif.

Association EPH (Essor des Professionnels de la Hardt) : Assemblée Générale de l'association le 24 février 2010.

Pistes cyclables : une réunion avec le service concerné du Département le 18 février 2010 a permis d'avoir des informations sur :

- l'état d'avancement des pistes Fessenheim-Soultz via Hirtzfelden (programmée en 2014), Fessenheim-CNPE (estimatif en avril) et Rustenhart-Munchhouse (projet présenté en juin)
- la nouvelle politique d'aide du Département (80 % au lieu de 90 % de l'investissement pour les pistes inscrites au schéma départemental et suppression des aides à l'entretien des pistes recyclables).

Elaboration du SCOT : le projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est en cours d'études. La phase de concertation des personnes publiques associées (PPA) est achevée. Celle de la population est lancée. Une conférence de presse et des réunions publiques seront organisées. Le tracé de principe de l'axe Est-Ouest Guebwiller-Fessenheim sur les cartes fait débat.

Remise en eau bassins MDP A : le rendu de la phase 2 de l'étude de faisabilité conduite par le Conservatoire des Sites Alsaciens a été donné le 5 février 2010. L'estimatif des travaux et honoraires est de l'ordre de 1 740 000 € HT.

Nouvelle contractualisation avec le Département du Haut-Rhin : une réunion s'est tenue le 15 février 2010 à Ensisheim dont le but a été de fixer les axes structurants des politiques d'aides départementales aux territoires (4 axes). Chacun des axes fera l'objet d'une réunion spécifique dont voici les dates et thématiques :

- Axe économique le 16 mars à 16 heures à Ensisheim
- Axe environnemental le 16 mars à 18 heures à Ensisheim
- Axe services à la population le 30 mars à 16 heures à Ensisheim
- Axe équipements sportif et socioculturels le 30 mars à 18 heures à Ensisheim

Réseau de l'intercommunalité : une réunion sur le thème de la fusion de communautés de communes se tiendra le 25 février à 9 heures 30 à Colmar.

Coopération transfrontalière : les élus du GLCT vont se retrouver en séminaire les 2 et 3 juillet prochains. L'objectif de cette rencontre est de lancer de nouvelles pistes d'actions transfrontalières dès 2011 et à l'occasion du 5^{ème} anniversaire de l'ouverture du pont.

SIG : Etat d'avancement (vérification des données faites par les communes sauf Munchhouse) et calendrier de l'intégration des données à Web ville (avril/mai 2010).

Gendarmerie Nationale : des interventions auprès des personnes du 3^{ème} âge souvent victimes d'abus de faiblesse de la part d'auteurs de vols et d'escroqueries sont planifiées (film de 40 min. et conseils) dans les différentes communes.

CLIS : mardi 23 février à 14 heures en Préfecture à Colmar.

BA 132 : prochaine réunion le 12 mars 2010 à 10 heures à Guebwiller

Sortie intercommunale : la date fixée est le 26 mars 2010. Au programme : la visite du Musée Deck à Guebwiller suivi d'un repas au Paradis des Sources à Soultzmatt. Départ en bus à 17 heures du siège de la CCER.

Contrats d'assurances : suite à une rencontre avec la CIADE et à l'analyse des conditions du contrat en cours, il est proposé de compléter le niveau des assurances actuelles. A savoir :

- L'assurance des véhicules personnels des élus et préposés utilisés pour les besoins du service et des missions
- L'assurance « indemnités contractuelles » destinée à couvrir les accidents dont pourraient être victimes les élus au cours de leur mandat (circulations, agressions...) ainsi que les bénévoles au cours des différents travaux accomplis pour le compte de la CCER.

Un courrier sera adressé aux délégués communautaires afin de connaître les niveaux de couverture en terme d'assurance.

Conseil communautaire du 29 mars 2010 : interventions de l'Office de Tourisme du Pays de Brisach à 18 heures 30 et d'Habitat Haute Alsace à 19 heures 15.

Tour de table

M. François BERINGER : indique que la CPAM veut supprimer des permanences décentralisées dans les communes. Les services de la CPAM contactent en ce moment les mairies pour présenter leur projet de repliement. Pour le territoire de la CCER, des permanences se tenaient encore à Blodelsheim, Fessenheim, Munchhouse et Rumersheim le Haut. M. le Président va également rencontrer la CPAM pour sa commune et propose de traiter cette affaire pour tout le territoire.

M. François BERINGER annonce également la création d'une association intercommunale d'aviculture dont le siège est à Balgau. L'association organise une exposition les 27 et 28 février 2010 à la salle des fêtes de Blodelsheim.

M. Bernard BRUN : invite tous les délégués communautaires à la taille de arbres du verger communal de Blodelsheim le samedi 27 février 2010.

Mme Fabienne STICH : annonce les résultats du vote lors du comité directeur du GLCT le 4 février 2010 : Président : M. Harald KRAUSS, Vice-présidente : Mme Fabienne STICH et assesseurs : Mme Kathrin SCHÖBERGER et M. André ONIMUS.

M. François WASSMER : demande si des communes de la CCER disposent encore de terrains à boiser. Suite à un défrichage, le CNPE doit réaliser des boisements compensateurs dans la plaine. Il indique également que la commune de Stauffen en Allemagne a installé des bornes interactives à destination des touristes de passage. Il suggère de s'en inspirer éventuellement pour la gestion du point I proche du Grand Canal.

M. Denis RUSCH : dit qu'un ramassage de pneus sera organisé pour évacuer les petits stocks existants dans les ateliers municipaux. Il ne s'agit pas d'une campagne à grande échelle. Mais la question de la pertinence de relancer une telle opération reste posée.

Mme Agnès KIEFFER : les remarques des enseignants sur le festival MOMIX et les interventions de l'association Enjeu Nature sont bonnes.

M. Pierre ENGASSER : après vérification des offres de prix pour la remise en conformité et l'amélioration de la fonctionnalité de l'EHPAD « Les Molènes » à Bantzenheim, le montant des travaux est de l'ordre de 5 % en dessous de l'estimatif du maître d'œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président clôt la séance à 22 h 00.

Les membres présents:

Le Président:

Le Vice Président:

Le Vice Président:

André ONIMUS

Etienne SIGRIST

Patrice WALTISPERGER

Le Vice Président:

Le Vice Président:

La Vice Présidente:

Pierre ENGASSER

Frédéric GOETZ

Agnès KIEFFER

Jean Marc LOEWERT

François BERINGER

Bernard BRUN

Pierre RENTZ

Fabienne STICH

François WASSMER

Agnès MATTER BALP

Christophe BITARD

Cédric LEPAUL

Cyrille LHUILLIER

Florent OTT

Mario HEGY

Membres excusés: MM. Henri MASSON, Philippe HEID, Eric MICHELAT et Jean GOETZ

Procurations: M. Philippe HEID à M. Cyrille LHUILLIER, M. Jean GOETZ à M. André ONIMUS

Etait invité par ailleurs: M. Michel HABIG, Conseiller Général du canton d'Ensisheim, excusé
Mme VEILLARD, Trésorier de Blodelsheim, présente
M. Jean Louis SCHELCHER, maire de Balgau, excusé

Personnel présent: MM. Fabrice KRIEGER et Denis RUSCH